

## CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 décembre 2024

N° 2024\_DLB251

Élu rapporteur : Michel SUET

Direction/service : DFIN

Nom : Valérie TARDIVAT

Le 19 décembre 2024, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nevers, légalement convoqué le 11 décembre 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la **présidence de** Denis THURIOT, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2121-7 à L 2121-34).

Nombre de conseillers : 38

Présents (31):

M. Denis THURIOT, Mme Céline MORINI, M. Michel SUET, Mme Amandine BOUJLILAT, M. Philippe CORDIER, M. Yannick CHARTIER, Mme Corinne MANGEL, M. Mahamadou SANGARE, Mme Anne WOZNIAK, M. Sophian SAOULI, Mme Françoise HERVET, M. Laurent POMMIER, Mme Muriel MARTY, M. Bertrand COUTURIER, Mme Chrystel PITOUN, M. Claude LORON, Mme Martine MAZOYER, M. Walid GHESSAB, M. Daniel DEVOISE, Mme Christine KRONENBERG, M. Guillaume LARGERON, M. Basile KHOURI, Mme Myrienne BERTRAND, M. Jean-Luc DECHAUFFOUR, M. François DIOT, Mme Rose-Marie GERBE, M. Jimmy DEROUAULT, M. Rabah BABOURI, Mme Laëtitia SANVOISIN, M. Richard BARTOLO, Mme Colette MEUNIER

Effectif légal : 39

Procurations (5):

M. Guy GRAFEUILLE a donné pouvoir à Mme Françoise HERVET, Mme Isabelle KOZMIN a donné pouvoir à Mme Anne WOZNIAK, M. Hervé BARSSE a donné pouvoir à M. Bertrand COUTURIER, Mme Sylvie DUPART-MUZERELLE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie GERBE, Mme Sandra PARDAL a donné pouvoir à M. François DIOT

Secrétaires de séance : Chrystel PITOUN - François DIOT

Absents :

Mme Emilie CHAMOUX, Mme Florence VARD

### POLITIQUE TARIFAIRE 2025

**Exposé,**

Comme chaque année, il convient de redéfinir les tarifs pour tous les services proposés aux usagers par la Ville de NEVERS.

Comme suite au débat d'orientation budgétaire 2025, la municipalité s'est engagée à geler les tarifs jusqu'à la fin du mandat. Les tarifs appliqués en 2024 sont donc reconduits sur l'exercice 2025.

Seules les grilles tarifaires relatives aux contrats de délégation de service public continuent d'évoluer comme cela est mentionné dans les contrats.

En conséquence, je vous propose :

-d'adopter le guide tarifaire 2025 joint à la présente délibération.

---

A reçu un avis favorable en Commission 1 du 09/12/2024  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, par 36 voix pour,  
Adopte à l'unanimité.

Fait à Nevers, le 19 décembre 2024.

Le Maire,  
par délégation

Michel SUET  
2ème adjoint

Le Maire

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par voie postale 22, Rue d'Assas – 21000 DIJON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.